


# Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2000/2038(INI)
Procédure terminée	
Progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la PESC, politique étrangère et de sécurité commune	
Sujet 6.10 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	PPE-DE <a href="#">BROK Elmar</a>	22/09/1999
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>BUDG</b> Budgets	PSE <a href="#">HAUG Jutta</a>	19/07/2000

Evénements clés			
18/02/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/11/2000	Vote en commission		Résumé
14/11/2000	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A5-0340/2000</a>	
29/11/2000	Débat en plénière		
30/11/2000	Décision du Parlement	<a href="#">T5-0536/2000</a>	Résumé
30/11/2000	Fin de la procédure au Parlement		
13/08/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2000/2038(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP P.F.; Règlement du Parlement EP 54
Etape de la procédure	Procédure terminée

## Portail de documentation

Document de base non législatif complémentaire	<a href="#">05990/2000</a>	15/05/2000	CSL	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique	<a href="#">A5-0340/2000</a> <a href="#">JO C 228 13.08.2001, p. 0004</a>	14/11/2000	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T5-0536/2000</a> <a href="#">JO C 228 13.08.2001, p. 0019-0165</a>	30/11/2000	EP	Résumé

## Progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la PESC, politique étrangère et de sécurité commune

OBJECTIF : présentation du rapport annuel du Conseil sur les principaux aspects et choix fondamentaux de la PESC en 1999. CONTENU : Conformément au point 40, section H, de l'Accord interinstitutionnel du 6 mai 1999 sur la discipline budgétaire et l'amélioration de la procédure budgétaire, le Conseil présente au Parlement européen un document proposant les principaux aspects et choix fondamentaux de la Politique Étrangère et de Sécurité Commune de l'Union (PESC), y compris leurs implications financières pour le budget de l'Union. Ce troisième rapport se concentre, comme ses deux versions précédentes, sur les points suivants : 1) présenter une description des activités PESC (positions communes, actions communes et décisions concernant leur mise en oeuvre, déclarations et démarches dialogue politique); 2) constituer un complément au chapitre consacré aux relations extérieures de l'Union du rapport annuel sur les progrès de l'Union européenne; 3) présenter les grandes priorités de l'Union en matière de relations extérieures en l'an 2000. Il ressort de ce rapport que l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam, qui établit les fondements d'une politique étrangère et de sécurité commune plus efficace, est l'événement majeur pour la PESC en 1999 avec la nomination de Javier SOLANA comme Haut Représentant pour la PESC et la mise en place d'une Unité de planification de la politique et d'alerte rapide. Parmi les grands rendez-vous de l'année 1999, le rapport cite les Conseils européens de Cologne et d'Helsinki qui ont brossé les grandes lignes des futurs moyens de l'Union pour la gestion militaire et non militaire des crises dans le cadre d'une politique européenne commune renforcée en matière de sécurité et de défense. Des initiatives concrètes ont été lancées vis-à-vis de certains pays, par exemple à l'égard de la Russie ou de l'Ukraine sous la forme de stratégies communes. Dans les Balkans, la crise du Kosovo a concentré une attention soutenue tout au long de l'année 1999 avec d'intenses efforts en vue de trouver une solution négociée au conflit interethnique. Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-est a pu être lancé en 1999 pour contribuer à renforcer la paix dans la région. Par ailleurs, l'Union a largement soutenu les forces démocratiques dans l'ancienne Yougoslavie et a continué d'exercer des pressions sur le président Milosevic pour le convaincre d'opter pour des valeurs plus démocratiques. Dans d'autres régions du monde, l'Union a maintenu un engagement constructif comme par exemple en Asie du Sud contre le régime de Kaboul, en Indonésie en instaurant un embargo sur les armes afin de soutenir le processus engagé au Timor-Oriental, en Afrique, où de multiples initiatives ont été prises pour restaurer les droits de l'homme et les principes démocratiques (Éthiopie, Érythrée, Congo), au Proche-Orient, avec l'envoi d'un représentant spécial de l'Union dans cette région (M. Miguel Moratinos). Dans le domaine du désarmement, l'Union a poursuivi ses efforts pour que soit atteint l'objectif d'une élimination totale des mines antipersonnel dans le monde et a adopté un premier rapport sur l'application d'un code de conduite en matière d'exportation d'armements. Sur le plan budgétaire, les dépenses sont généralement liées à l'envoi d'envoyés spéciaux de l'Union dans les régions à risque. Ce sont principalement les Balkans qui ont concentré la plupart des efforts financiers communautaires avec des aides en Bosnie (16 millions d'EUR), en ex-Yougoslavie et au Kosovo (envoyé spécial de l'Union : 500.000 EUR puis soutien à la MINUK : 910.000 EUR) et en Albanie (2,6 millions d'EUR). Les autres grandes priorités furent le Pacte de Stabilité en Europe du Sud-Est ainsi que le Processus de Royaumont (aide aux relations de bon voisinage dans la région) pour un total d'environ 5 millions d'EUR ; le Processus de paix au Moyen-Orient (environ 3 millions d'EUR) ; la Région des Grands Lacs et le Congo (plus d'2,2 millions d'EUR) et la Russie (environ 9 millions d'EUR en vue de financer un programme de désarmement). À noter également d'autres financements destinés à poursuivre les efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaire dans le monde. En ce qui concerne les initiatives prévues pour l'an 2000, le rapport indique clairement la poursuite des actions déjà engagées dans les régions évoquées plus haut avec une haute priorité pour la situation dans les Balkans, en Europe de l'Est et en Russie. Une priorité toute particulière sera en outre accordée au développement des moyens de l'Union pour la gestion militaire et non militaire des crises. À noter également l'objectif affiché dans le rapport d'aplanir les différends commerciaux bilatéraux qui affectent les relations globalement positives entre l'Union et les États-Unis en 2000. Enfin, le document indique que de nouveaux efforts seront réalisés pour multiplier les contacts avec la société civile et les organisations et acteurs internationaux.?

## Progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la PESC, politique étrangère et de sécurité commune

La commission a adopté le rapport de Elmar BROK (PPE-DE, D). Affirmant son soutien à la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), élément essentiel en vue de garantir la paix et la liberté et de défendre les valeurs et les intérêts de l'UE, le rapport souligne que la démocratie, l'État de droit et le respect des droits de l'homme sont d'importants vecteurs de sécurité et de développement économique. Il salue en particulier les efforts de l'UE en vue de parvenir à l'abolition définitive de la peine capitale et à l'élimination de la torture. Il appuie l'élargissement dont la commission estime qu'il amènera la stabilité et la sécurité à l'échelle du continent. La commission considère toutefois que l'élargissement présuppose une profonde réforme interne de l'UE. Quant à la politique européenne commune en matière de sécurité et de défense (PECS), elle est perçue comme un élément fondamental de la PESC et comme un pas important vers l'intégration européenne. Les États membres sont invités à arrêter un calendrier en vue de l'abolition de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), les fonctions résiduelles de cette organisation étant reprises dans le nouveau cadre institutionnel de l'UE, tel qu'il sera défini par la prochaine Conférence intergouvernementale. Sur les questions spécifiques, la commission soutient largement la politique de l'UE dans les Balkans et salue la nouvelle voie empruntée par le gouvernement yougoslave. Le rapport considère néanmoins que les nouvelles priorités de l'UE en matière de politique étrangère ne devraient pas être financées au détriment d'autres missions importantes. Il en découle que le plafond établi dans les perspectives financières devrait être relevé afin de faire face aux nouveaux défis financiers qu'implique la reconstruction de la Yougoslavie. La commission soutient la politique de l'UE envers la Russie, l'Ukraine, le Caucase et l'Afghanistan. Elle estime cependant que l'UE devrait

s'engager davantage en Asie et se dit préoccupée de l'absence de tout progrès substantiel du dialogue UE-Chine sur les droits de l'homme. Elle regrette également l'émergence de différences entre les États membres à l'égard de la Corée du Nord. La commission demande aussi que l'Union accorde une place plus large à l'Afrique et déplore l'incapacité persistante de l'UE à jouer un rôle constructif en faveur de la paix au Proche-Orient. Le rapport souligne aussi l'importance du rôle du Parlement dans la PESC et la PECSD et demande l'implication des parlements nationaux des États membres et, sous certaines conditions, de ceux des pays candidats et des pays membres de l'OTAN non membres de l'UE dans le développement de ces politiques. Enfin, si elle salue les mesures prises afin de réformer l'organisation des relations extérieures, elle demande toutefois l'intégration dans la structure de la Commission du poste de Haut représentant pour la PESC.?

## Progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la PESC, politique étrangère et de sécurité commune

---

Le rapport de M. Elmar BROK (PPE-DE, D), adopté par 411 voix, 58 contre et 55 abstentions par le Parlement européen apporte un soutien appuyé à la politique étrangère et de sécurité commune (PESC). Il salue le document du Conseil mais regrette que celui-ci constitue le seul document sur lequel il soit consulté. Le Parlement demande en conséquence à être consulté sur les stratégies communes de l'Union à un stade préparatoire, de façon à mieux prendre en compte ses positions en la matière. Le maintien de la paix et de la liberté, la défense des valeurs constitutives et des intérêts propres de l'Union européenne représentent la pierre angulaire de cette politique. L'Union européenne a une responsabilité importante dans la solution des problèmes économiques et sociaux qui constituent un important facteur de sécurité. Les efforts que l'Union mène pour l'obtention d'un moratoire universel sur la peine capitale ainsi que pour l'élimination de pratiques dégradantes comme la torture sont salués. Si le Traité d'Amsterdam a accru l'efficacité de la PESC au travers des stratégies communes, amélioré sa visibilité par la création du poste de Haut-représentant pour la PESC (HRPESC) et renforcé sa flexibilité à travers le mécanisme de l'abstention constructive, le Parlement souhaite que ce mécanisme ne soit pas utilisé par certains de façon systématique de manière à ne pas miner la solidarité mutuelle entre États au sein de l'Union. Mettant en évidence les inévitables conflits de compétence entre le HRPESC et le Commissaire en charge des relations extérieures de la Commission, le Parlement européen propose que la fonction exercée par le Haut-Représentant soit confiée à un vice-président de la Commission qui serait en charge des relations extérieures et de la PESC, et qui serait responsable tant vis-à-vis du Conseil que du Parlement. Le Parlement invite également les États membres à mieux coordonner l'action de leurs ambassades dans les pays tiers et estime que les délégations de la Commission devraient acquérir le caractère d'ambassade de l'Union et jouer un rôle de coordination entre les services diplomatiques et consulaires des États membres. Les négociations d'élargissement avec douze pays, le partenariat euro-méditerranéen et le pacte de stabilité pour l'Europe du sud-est, sont perçues comme l'instrument de politique étrangère le plus efficace pour stabiliser le bassin méditerranéen ainsi que l'Europe centrale et orientale. Parallèlement au processus d'élargissement, il faut mettre en place une opération avec les autres pays européens et procéder aux réformes internes nécessaires afin de ne pas altérer la cohésion de l'Union. La politique européenne commune en matière de sécurité et de défense (PECSD) permet d'élargir les options de l'Union pour promouvoir la paix, la prévention des conflits et gérer les crises. Elle suppose que l'UE soit en mesure de définir des objectifs clairs et précis en matière de politique étrangère. La priorité doit être donnée à la gestion des crises par des moyens civils, les moyens militaires ne devant être mis en oeuvre qu'en dernier ressort. Le Parlement souhaite qu'un calendrier conduisant à la suppression de l'UEO et à la reprise de ces fonctions résiduelles dans le cadre institutionnel de l'Union soit arrêté. Évoquant les différentes régions du monde, le Parlement se félicite des stratégies communes à l'égard de la fédération de Russie, de l'Ukraine et de la région méditerranéenne. Il appuie l'approche régionale initiée par l'UE dans le cadre dupacte de stabilité avec l'Europe du sud-est et approuve la nouvelle politique d'accord de stabilisation et d'association qui se développe avec la Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Il souhaite que cette approche englobe tous les pays des Balkans et salue les résultats du Sommet entre l'Union européenne et les Balkans occidentaux du 24 novembre 2000, lequel a lancé un message clair aux peuples de la région (y compris la Serbie) quant à leur vocation européenne. Le Conseil est appelé à préciser sa politique vis-à-vis des Balkans occidentaux par le biais d'une stratégie commune. De même, le Parlement estime que l'idée d'un pacte de stabilité pour la région du Caucase mérite d'être approfondie. Le Parlement se félicite des développements en République fédérale de Yougoslavie et invite le Président KOSTUNICA à réexaminer d'urgence le cas des prisonniers politiques en Serbie (en particulier les Kosovars albanais). Le fait que le Président KOSTUNICA souhaite réformer les structures de la fédération est perçu comme une ouverture à un compromis politique pouvant contribuer à rapprocher la fédération dans son ensemble de l'Union européenne. Le Parlement demande en outre que l'Union normalise ses relations avec l'Iran, qu'elle adopte une position plus ferme envers les talibans et qu'elle s'engage davantage en Asie. Les positions contradictoires des États membres à l'égard de la Corée du Nord sont regrettées, de même que l'absence de progrès substantiels sur les droits de l'homme en Chine. Il est demandé à l'Union européenne d'accorder une place plus large à l'Afrique et le Parlement souhaite une action internationale déterminée afin de lutter contre le Sida. L'élaboration d'une stratégie commune par rapport aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes est souhaitée. Après avoir renouvelé son plein appui à la politique de partenariat euro-méditerranéen, le Parlement déplore l'impuissance persistante de l'Union à jouer un rôle constructif en faveur de la paix au Proche-Orient. Il attend notamment, de l'Union européenne, qu'elle convainque les deux parties qu'il n'y a pas d'alternative à une reprise des négociations. Le Parlement presse également le Conseil et les États membres de prendre l'initiative de proposer la formation d'un Tribunal international ad hoc sur l'Irak chargé d'enquêter sur la responsabilité du régime de Saddam Hussein en matière de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Souhaitant un contrôle parlementaire renforcé sur la politique étrangère, le Parlement propose d'organiser régulièrement une rencontre entre représentants des commissions compétentes des Parlements nationaux et du Parlement européen. Il s'agit d'examiner conjointement avec la Présidence du Conseil, le HRPESC et le Commissaire en charge des relations extérieures, l'évolution de la PESC et de la PECSD. Sous certaines conditions, les Parlements des pays candidats et des pays membres de l'OTAN, non-membres de l'UE, pourraient être associés à ces rencontres. Enfin, estimant que de nouvelles priorités en matière de politique étrangère ne doivent pas être financées au dépens d'autres tâches importantes de l'Union européenne, le Parlement demande un relèvement du plafond de la rubrique 4des perspectives financières.?